

**COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS**

<i>Date du relevé</i>	<i>Jour</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>	AA AAF AFF	<i>Date d'échéance</i>	<i>Jour</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>
30	06	2016			27	07	2016	

034756

Nouveau solde courant

885,22

Paiement dû

50,00

Le montant versé indiqué sur ce coupon sera appliqué à votre solde courant.

Montant versé

1881 CH DU VILLAGE
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 06 Année 2016

COMPTE AFFAIRES VISA DESJARDINS

DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES

Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
Opérations au compte						
22	06	22	06	001	PAIEMENT CAISSE	939,17CR
30	06	30	06	002	MARIE HELENE GAGNE	885,22
30	06	30	06	003	LISETTE LAPOINTE	0,00

PROGRAMME ÉCONOMIES D'Affaires

Volume d'achats annuel cumulatif du mois précédent	Volume d'achats annuel accumulé au cours du mois	Volume d'achats annuel traité	Redressement	Volume annuel total des achats nets
907,69 \$	885,22 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 792,91 \$

Une remise de 1% sera versée à votre compte *Affaires* VISA Desjardins calculée sur le volume annuel des achats nets supérieur à 12 000\$.
 Votre volume d'achats annuel est calculé du 7 mai 2016 au 6 mai 2017.

AVIS IMPORTANT

Nous vous rappelons que vous devez acquitter le paiement minimum requis à la date d'échéance afin de conserver le taux d'intérêt annuel régulier qui est déterminé selon la formule de calcul prévue à votre contrat (actuellement 11,20 %). Si vous omettez d'acquitter le paiement minimum requis, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérerez automatiquement le taux d'intérêt annuel régulier.

MUNICIPALITÉ
ST-ADOLPHE
D'HOWARD

11 JUL. 2016

COMPTABILITÉ

12 JUL. 2016

DISTRIBUTION:



CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS

Date du relevé	Jour	Mois	Année	AA AAF AFF
	30	06	2016	

JUIN 16

034756

1881 CH DU VILLAGE
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD QC J0T 2B0

DATE DU RELEVÉ Jour 30 Mois 06 Année 2016

DESCRIPTION DES TRANSACTIONS COURANTES

Date de transaction J M	Date d'inscription J M	Numéro de transaction	Description	Montant
Transactions effectuées avec la carte de :				
07 06	08 06	001	AGORA COMMUNICATION IN QUEBEC QC	465,65
10 06	10 06	002	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	14,00
14 06	15 06	003	CPC/SCP #0102059 SAINT-ADOLPHEQC	401,57
17 06	17 06	004	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	3,00
21 06	21 06	005	REGISTRE FONCIER QC QUEBEC QC	1,00
Total				885,22
Opérations au compte				
30 06	30 06	001	TRANSF CPT PRINCIP	885,22CR

AVIS IMPORTANT

Nous vous rappelons que vous devez acquitter le paiement minimum requis à la date d'échéance afin de conserver le taux d'intérêt annuel régulier qui est déterminé selon la formule de calcul prévue à votre contrat (actuellement 11,20 %). Si vous omettez d'acquitter le paiement minimum requis, les frais de crédit seront calculés au taux annuel de 19,90 % sur votre solde. Toutefois, dès que votre compte sera à jour, vous récupérerez automatiquement le taux d'intérêt annuel régulier.

11 JUL. 2016
COMPTABILITÉ

MESSAGE

SAVIEZ-VOUS QU'EN TANT QUE MEMBRE ENTREPRISE ET DÉTENTEUR D'UNE CARTE AFFAIRES OU AFFAIRES AVANTAGES, VOUS NE PAYEZ AUCUNS FRAIS ANNUELS POUR LES CARTES SUPPLÉMENTAIRES À VOTRE COMPTE ? VISITEZ DESJARDINS.COM/AVANTAGESENTREPRISE POUR LES DÉTAILS. CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT.

ACHATS / DÉBITS	885,22
PAIEMENTS / CRÉDITS	- 0,00
AVANCES DE FONDS	+ 0,00
FRAIS DE CRÉDIT SUR AVANCES DE FONDS	+ 0,00
CUMUL CRÉDITS CORPO	885,22

LIMITE DE CRÉDIT

2 000